



N°3 mai 2023

LE FIL INFO

LETTRÉ D'INFORMATION DU COLLECTIF MIE 92

Apprenti, Jeune Travailleur, et SDF à 21 ans !

Drôle de période ! L'ASE 92, dans une version très personnelle de l'application de la loi Taquet (février 2022) met à tour de rôle à la rue les jeunes majeurs du département qui approchent ou viennent de fêter leur vingt et unième anniversaire. Ils ne bénéficient pas pleinement des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes. Ils sont pourtant à quelques semaines d'obtenir leur diplôme, et d'avoir enfin une chambre à eux, dans un foyer de Jeunes travailleurs. Ils sont une vingtaine depuis le début de l'année 2023 à s'être retrouvés ainsi à la rue, tributaires d'hébergement au jour le jour, et devant poursuivre travail et apprentissage, scolarité, révisions pour l'obtention des diplômes et démarches.

Ces mises à la rue n'épargnent pas non plus les plus jeunes. Tous sont tributaires et victimes des dysfonctionnements de la préfecture, qui ne donne pas de rendez-vous de première demande, ou de renouvellement de titre, enchaîne les récépissés qui ne permettent pas d'accéder aux foyers, fabrique des sans-papiers qui ne devraient pas l'être. Et qui n'exécute qu'à la énième relance les injonctions du tribunal d'accorder ces rendez-vous.

Pourtant il y a aussi de bonnes nouvelles : le tribunal administratif qui suspend en référé et annule des OQTF, permettant au jeune de continuer à travailler, et c'est une nouvelle vie qui peut commencer.

On s'en réjouit, au moment où se dessine l'inquiétant projet Asile Immigration du ministre Darmanin. Si les MNA et jeunes majeurs pris en charge par l'ASE n'étaient pas directement l'objet de cette future loi au départ, la commission des lois du Sénat s'est chargée de rajouter une proposition d'exclusion de l'ASE pour tout jeune majeur ayant reçu une OQTF ! A suivre

En fichier joint : lettre inter associative au Préfet des Hauts de Seine et au Président du CD 92

SUR LE FRONT DES JEUNES

Mineurs non accompagnés :

A Paris, Utopia 56, Timmy, Soutien aux Mineurs Exilés, MIDI du MIE et Tara occupent l'école Erlanger dans le 16^{ème} arrondissement pour mettre à l'abri et alerter sur la situation dramatique des MNA. Près de 500 jeunes y sont actuellement, dans l'attente d'une décision de justice. Majoritairement de Paris et du 93, mais plusieurs jeunes du 92 y ont trouvé refuge, et comme leurs camarades, doivent affronter les manifestations d'hostilité de groupes d'extrême droite.

Pour tous c'est le même cauchemar : papiers rejetés, entretiens d'évaluation à charge, et recours répété aux tests osseux.

KHALIFA, hébergé en famille solidaire

C'est un jeune guinéen de 16 ans, qui a quitté son pays à l'âge de 10 ans, suivant un oncle qui l'a emmené en Libye où il reste 4 ans. Il a 14 ans quand il traverse la Méditerranée - le pire moment -, puis il séjourne dans un camp pour mineurs en Sicile, tente à plusieurs reprises de passer la frontière à Vintimille (lui et ses amis seront gazés par la police française dans un train). Il arrive enfin à Paris, son rêve c'est de devenir footballeur ! Il est de la même région que Paul Pogba. Mais son idole, c'est Ronaldo. Chaque fois qu'il le peut, Khalifa chausse ses crampons et rejoint un club à Villetaneuse.

L'ASE 92, sur la foi du test osseux, le refuse, alors que ses documents sont en règle. Plusieurs mois d'errance. Pour finir par revenir dans les Hauts de Seine, à la rue, puis hébergé dans des familles solidaires. Il tente à nouveau de faire valoir ses droits : l'ASE lui impose un 3^{ème} test osseux. Cette fois-ci, on ne lésine pas : panoramique dentaire, radio du poignet, et pourquoi pas, du crâne ???

Pour décider du sort de Khalifa, une audience à la cour d'appel de Versailles s'est tenue le 26 mai, le jugement sera rendu le 30 juin.

On n'oublie pas : Khalifa a 16 ans ½ ...

Jeunes majeurs, à la rue ou sur le point de l'être

Près d'une vingtaine de jeunes majeurs du 92 font ou ont fait, depuis le début de l'année, encore la dure expérience de se retrouver à la rue, alors qu'ils travaillent, se forment et vont passer leurs examens. Accompagner les jeunes majeurs jusqu'à leur pleine autonomie, c'est la mission de l'ASE et ce qu'a réaffirmé la loi Taquet de février 2022. Quelques exemples :

MAKAN, mis à la rue depuis janvier 2023, à 6 mois de ses examens de CAP

Makan, 21 ans depuis le 20 janvier 2023, lycéen en 2^{ème} année de CAP *Installations sanitaires*. Il a une promesse d'embauche en CDI à compter du 01/09/2023.

A la suite de sa demande de régularisation, Makan a reçu de la préfecture 92 une obligation de quitter le territoire (OQTF). Une décision dont la suspension a été obtenue en référé au Tribunal administratif, et qui l'a aussi annulée. Le préfet a l'obligation de lui délivrer une Autorisation provisoire de séjour avec Autorisation de travail (AT). Makan attend que la préfecture donne rendez-vous pour aller la récupérer.

Sans titre, pas de logement en FJT ! La préfecture va-t-elle enfin le convoquer ?

JAKARIA, bangladais, à la rue depuis le 30 avril. En situation régulière

Jakaria, 21 ans, fin de prise en charge par l'ASE le 30 avril 2023. Après une formation, interrompue par une OQTF, suite à un simple contrôle d'identité, il a trouvé un emploi en CDI à temps plein et travaille dans la restauration.

Il a déposé une demande de régularisation à la préfecture de Nanterre il y a plus de 6 mois. Un récépissé de première demande de titre de séjour « salarié » lui a été délivré. Son employeur a fourni à la préfecture tous les documents nécessaires à la délivrance de l'autorisation de travail. Son récépissé a expiré le 18/04/2023, a été renouvelé le 28/04/2023. Mais un récépissé ne suffit pas pour accéder à une place en FJT.

Jakaria est désormais à la rue, il a sollicité en urgence le soutien du dispositif départemental FIJ mais n'a pas reçu de réponse.

Thieny, malien, apprenti mis à la rue par l'ASE avant ses 21 ans

20 ans, apprenti, SDF...

Alors que la loi dite Taquet du 7 février 2022 a prévu que les jeunes ayant été confiés à l'ASE avant leur majorité doivent bénéficier d'un contrat jeune majeur pour les accompagner vers l'autonomie, Thieny n'a pas bénéficié de cette possibilité, sans que l'on comprenne pourquoi. Il a été mis à la rue le 15 juin 2022.

Son recours gracieux a été rejeté par le Président du Département des Hauts-de-Seine.

Thieny est en contrat d'apprentissage pour préparer un CAP *Menuisier*.

Et il est toujours dans l'attente d'une réponse de la préfecture de Nanterre à sa demande de titre de séjour déposée le 11/03/2021 (!), pour avoir un récépissé et accéder à un logement autonome.

Niamé, malien, jeune travailleur en CDI, à la rue depuis le mois de février 2023

Niamé a obtenu son CAP *Cuisine*, en juin 2021. Depuis plus d'un an, il est salarié en CDI, embauché dans l'entreprise où il a effectué son apprentissage.

Niamé a été pris en charge par l'ASE avant l'âge de 16 ans, il avait donc droit à un titre de séjour « vie privée et familiale ». Il n'en a rien été : OQTF délivrée par la préfecture, il y a maintenant deux ans. Niamé a engagé les recours mais le tribunal administratif n'a pas encore trouvé le temps de fixer une date d'audience.

Sans titre de séjour, pas de possibilité d'accéder au logement en FJT. Niamé travaille et dort où il peut depuis des mois. Il a sollicité en urgence le soutien du dispositif départemental FIJ. Mais n'a pas reçu de réponse.

Yaya, malien, lycéen, à la rue depuis plus d'un mois

Yaya a eu 21 ans le 01/01/2023. Peu après, l'ASE l'a remis à la rue alors qu'il est en CAP au lycée Jean Monnet de Montrouge.

Il a pu bénéficier de l'aide du réseau *Hiver solidaire* qui lui a fourni un toit pendant les mois d'hiver et même un peu au-delà mais il est à nouveau à la rue depuis plus d'un mois.

Il est dans l'attente d'un rendez-vous à la préfecture car, avec un récépissé, il pourra devenir apprenti, percevoir un salaire et à terme accéder à un FJT.

En attendant, sa demande de soutien adressée au FIJ du département est restée sans réponse.

ET QUAND LES BONNES FEES LEURS SOURIENT

ADAMA, 21 ans le 11 mai, est informé de la fin de sa prise en charge prévue pour le 22 mai. Il doit finaliser son CAP Pâtissier dans un mois et demi, après avoir obtenu en 2022 le premier prix de Pâtisserie et le Prix d'excellence de l'apprentissage de la section des Yvelines de la Société des Membres de la Légion d'Honneur. Au cours de sa formation, il a bénéficié d'un stage chez le pâtissier Lenôtre.

Pourquoi n'a-t-il pas de place en Foyer de Jeunes travailleurs (FJT). Adama, après une OQTF il y a deux ans, a redéposé depuis plusieurs mois une demande de régularisation en préfecture. Le 22 mai, la forte mobilisation des élus communistes du département et l'intervention de la présidente de la section des Yvelines de la Société des membres de la Légion d'honneur, arrachent le maintien d'Adama à l'hôtel, et la perspective d'un hébergement plus pérenne par la suite. A quand le rendez-vous en préfecture et la régularisation ?

MAMADOU, 21 ans, apprend le 19 avril qu'il sera mis dehors de l'ASE le lendemain. Il Travaille en intérim, puis en CDD et depuis peu en CDI dans un emploi d'agent de service. Il est en situation régulière, avec un titre étudiant en cours de renouvellement avec changement de statut). Mais il attend le renouvellement du récépissé pour pouvoir reprendre ses démarches de recherche d'un logement autonome.

A la rue, il sollicite le FIJ, qui lui permet d'obtenir une chambre en hôtel, pour laquelle il doit déboursier 500€ par mois (le prix d'un loyer en FJT sans l'APL).

Bonne nouvelle : une place se libère pour lui dans un foyer à Bourg la reine. Le 3 juin, Mamadou entrera dans **SA** chambre. Pour l'aider à son installation, la solidarité des hébergeurs et de leur réseau permet d'apporter à Mamadou de quoi démarrer son installation.



BONNES NOUVELLES : OUI ! ELLES ET ILS S'EN SORTENT : l'histoire de Bouba, de Saran et d'Amadou : d'un titre de séjour à un logement autonome

Bouba : il n'a pas 16 ans quand il arrive en France fin 2018 et fait l'objet d'un refus de prise en charge par l'ASE. Soutenu par RESF, il est scolarisé au lycée Léonard de Vinci de Bagneux. D'abord hébergé dans un CHRS pour adultes, à la fin de la trêve hivernale, il est accueilli dans des familles du département en hébergement solidaire. Il est alors en 1ère CAP Électricien.

Juillet 2019 : sur décision de la cour d'Appel, Bouba est repris par l'ASE 92.

2020 – 2023 : Resf accompagne Bouba pour l'obtention d'un titre de séjour. Pas de rendez-vous pour déposer une demande. Il faudra 3 ans et commencer par un référé « mesure utile » pour obtenir le titre auquel il a droit. Un 1^{er} rendez-vous en préfecture en janvier 2021, suivi de 3 annonces (d'octobre 2021 à mars 2023) que sa carte de séjour est en fabrication. Bouba s'est vu délivrer six fois un récépissé de demande de titre ... Bouba a retiré le 18 avril 2023 son titre de séjour.

Bouba est actuellement en apprentissage, en 1ère année de BTS Électrotechnique, toujours pris en charge par l'ASE 92.

Bouba a engagé les démarches pour obtenir un logement autonome, cette nouvelle étape de son parcours sera -t-elle semée d'autant d'obstacles ? A suivre dans l'un de nos prochains numéros !

Amadou

Septembre 2019 : mis à la rue par l'ASE 92 Amadou est accueilli dans des familles du département en hébergement solidaire. Avec les familles, il suit des cours de Français et mathématiques dans l'espoir d'entrer en classe.

Novembre 2019 : sur décision du juge des enfants, Amadou est repris par l'ASE 92 et placé en hôtel sans aucune action pour sa scolarité ; de lui-même il continue d'apprendre le Français et les mathématiques. Pendant tout le confinement, il sera contacté une seule fois par l'ASE92 en numéro masqué.

Janvier 2021 : Amadou intègre en apprentissage, le CAP maçonnerie au Lycée Jean Monnet. Septembre 2022 : A l'issue de son apprentissage il est recruté par l'entreprise.

Mars 2023 : Amadou a obtenu son titre de séjour, son passeport guinéen (un tour de force !) il est entré en logement FJT le 29 mars. **Bravo Amadou !**

Saran

Jeune guinéenne, scolarisée jusqu'au secondaire dans son pays. Arrivée en France à l'âge de 16 ans, avec l'espoir de faire des études médicales, elle confiée à l'Aide sociale à l'enfance 92 en septembre 2018 en qualité de mineure isolée. Et de fait, placée en hôtel, n'ayant quasiment pas de suivi éducatif, elle reste très isolée. L'ASE « oublie » de lui transmettre son affectation scolaire, et c'est une année blanche, suivie du confinement. A ses 18 ans, en août 2020, l'ASE **met fin à la prise en charge**.

- Saran s'est présentée au Collectif RESF MIE 92 et à l'association VAS. Elle bénéficie de plusieurs hébergements solidaires, dans des familles du sud du département, grâce à quoi elle a pu éviter de se retrouver dans la rue. Et pendant cette période elle a entamé sa scolarité au lycée des métiers Théodore Monod d'Antony, pour une formation de Bac Professionnel Accompagnement soins et services à la personne, option structure (ASSP B).

Novembre 2020, sur décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, **l'ASE 92 a repris Saran en charge**, dans le cadre d'un contrat jeune majeur (CJM).

- Février 2022, l'ASE met de nouveau **fin à la prise en charge**. SARAN a une fois de plus vécu plusieurs périodes d'hébergement solidaire dans des familles du sud du département, grâce à quoi elle a pu éviter de se retrouver dans la rue. Ces hébergements solidaires, de courte durée, lui ont permis également de continuer sa scolarité et de maintenir sa motivation à faire face à sa situation et à entreprendre les démarches nécessaires.

7 février 2022 : la loi « Taquet » instituant notamment le maintien des contrats jeune majeur jusqu'à l'âge de 21 ans pour les jeunes pris en charge par l'ASE, cette mesure législative a permis que SARAN soit **reprise par l'ASE 92** avec un CJM dont la fin a été fixée à avril 2023.

- Saran effectue actuellement sa 3^{ème} et dernière année de scolarité en alternance, afin de préparer au mieux son entrée dans la vie professionnelle. Sa formation se fait au CFA « Maison Familiale Rurale de la Grange Colombe » à Rambouillet, et l'apprentissage de terrain dans la maison de retraite de l'Ordre de Malte, Maison Ferrari, à Clamart.

Février– novembre 2022 : premier récépissé de 3 mois puis carte de séjour travailleur temporaire d'un an.

Début mars 2023 : Saran accède à un logement autonome en Foyer à Sèvres, 5 semaines avant la fin de son contrat jeune majeure.

Avec le soutien de RESF 92, Saran est dans la dernière ligne droite pour l'obtention de son bac Pro.

Bravo Saran !

ET des OQTF SUSPENDUES OU ANNULEES.

- Mohamed, en contrat dans un hôtel Mercure pour la 3^{ème} année : OQTF suspendue par un référé au tribunal administratif.
- Makan : OQTF suspendue par référé, annulée sur le fond.
- Mahamadi, apprenti burkinabe, OQTF annulée en décembre, l'un des premiers jugements ciblant l'acharnement de la préfecture à motiver une OQTF par un temps de formation qualifiante insuffisante. Mahamadi ira retirer son titre de séjour début juin.

- Samassa, jeune boulanger frappé d'OQTF en 2021. Avec son patron, en juin 2022, et à l'occasion d'un rassemblement organisé par RESF, il va offrir un croissant géant au préfet des Hauts de Seine (qui n'en voudra pas). Samassa a retiré son titre de séjour le 4 mai.

On se demande pourquoi la préfecture s'obstine à faire pleuvoir ces OQTF (faire du chiffre ?) qui compte tenu de leurs motivations aberrantes, sont pour nombre d'entre elles annulées plus tard.



Loi asile-immigration : un projet de loi restrictif et répressif, enrichi de surenchères partisans. Pour les MNA et jeunes majeurs, des propositions inquiétantes lors des débats en cours en commission :

- Présomptions de majorité si un mineur refuse les tests osseux.
- Suppression de l'accès au bénéfice au contrat jeune majeur financé par les CD de 18 à 21 ans en cas d'OQTF.
- Et l'ensemble du volet répressif sur les OQTF : contrôles accrus, rétention, expulsions, allongement jusqu'à 5 ans de la durée des interdictions de retour sur le territoire français.



A lire absolument

- **KOUAME revenu des ténèbres**. Ed. XO. 2018. En poche Pocket. « J'avais 14 ans quand j'ai dû fuir mon pays ». Un récit tel que nous en avons entendu des jeunes que nous accompagnons, mais qui ne manquera pas de surprendre et toucher par sa vérité.
- Une BD : **A qui profite l'exil ?** Le business des frontières fermées. Tervonen Pourquoi. Ed. La revue dessinée-Delcourt. 2019

Contact pour des infos, pour signaler une situation ou un besoin d'aide, pour participer aux permanences et accompagnements : collectif.resf.mie.92@gmail.com

Pour faire un **don au Collectif RESF MIE 92** et contribuer à la prise en charge des situations les plus urgentes, vous pouvez utiliser la page HelloAsso de l'association (loi 1901) REJE 92 (Réseau d'Entraide Jeunes Etrangers 92) : <https://www.helloasso.com/associations/reseau-d-entraide-jeunes-etrangers-92/formulaires/1>